

Réunion du 11 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 11 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Etaient présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Adeline JOAN-GRANGE, Marcelle MAYONADE, Mrs Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE

Membres absents et excusés :

- Mme Martine SAINT-PAUL a donné pouvoir à Mme Lucette FONTANGE
- Mme Dominique DUMAS a donné pouvoir à Mme Josette SERRES
- Mme Fannie TUAILLON a donné pouvoir à Mr Yannick DELMAS
- Mme Julie DORLET-PELLETIER a donné pouvoir à Mme Adeline JOAN-GRANGE
- Monique BARON a donné pouvoir à M. Pierre IGNACE

Membres absents : Mme Anaïs FROMENT, M. Pierre ROMIEU

M. Guy LAFORTUNE est élu Secrétaire de séance.

Procès-Verbal de réunion

Approbation de l'ordre du jour : Unanimité

Approbation du dernier procès-verbal : Unanimité

DELIBERATIONS

1 Taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Madame l'Adjointe des Finances.

Madame l'Adjointe des Finances présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales (taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et taxe d'habitation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité les nouveaux taux de taxes locales pour l'année 2024 ; comme suit :

- Taxe foncière bâti : 31.44%
- Taxe foncière non bâti : 49.13%
- Taxe d'habitation : 6%

2 Vote des BP 2024

- Budget Commune

Monsieur Pierre IGNACE et Madame Lucette FONTANGE, Adjointe des Finances présentent au Conseil Municipal, le budget Commune de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	855 322.00€	240 508.74€
Recettes	855 322.00€	240 508.74€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Commune pour l'année 2024.

- Budget Assainissement

Monsieur Pierre IGNACE et Madame Lucette FONTANGE, Adjointe des Finances présentent au Conseil Municipal, le budget Commune de l'année 2024 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	104 399.55€	59 775.01€
Recettes	104 399.55€	59 775.01€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif Assainissement pour l'année 2024.

3 Subventions aux associations

Conformément au vote du budget le 11 avril 2024, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité les subventions suivantes aux associations :

- Amicale de Parc de la Corette pour un montant de 100 €
- Association Sportive du Collège Section Equestre pour un montant de 450€
- Loisirs et Culture en Carladez pour un montant de 306 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers pour un montant de 700€.
- Le Valadou pour un montant de 100 €
- Délégation locale de la Croix Rouge pour un montant de 700 €.
- Association APE Ecole pour un montant de 1 500€
- Association Ciel en Carladez pour un montant de 200€
- Association Chat sans toi(t) pour un montant de 150€
- Association Patrimoine et Culture à Brommes pour un montant de 800€
- Association Les Amis du Festival Hirondelle (Amirondelle) pour un montant de 500€
- Association d'Histoires en histoires pour un montant de 500€
- Association Moto Club du Carladez pour un montant de 100€
- Association Comité d'Animation pour un montant de 3 000€

4 Dissolution du budget Lotissement

Concernant le budget Lotissement, Monsieur le Maire informe qu'il n'y a plus de lots à vendre et le déficit a été apuré totalement sur 2023, il convient donc de dissoudre le budget Lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dissolution du budget Lotissement.

5 *Plan de Financement de l'aménagement de la parcelle Kaspers*

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le plan de financement prévisionnel de la parcelle Kaspers (avec les 2 phases).

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter les demandes de subventions DETR et Région et un fonds de concours à la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène et d'approuver le plan de financement.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

DEPENSES			RECETTES			
Nature		Montant	Nature		Montant	Pourcentage
<u>Phase 1</u>			<u>Subventions</u>			
Démolition	Démolition et sécurisaiton	277 036.00 €		<u>Fonds d'Etat</u>		
	Frais d'ingénierie	4 800.00 €			DETR - Phase 2	119 500.00 € 15%
	TOTAL H.T.	281 836.00 €			*DETR - Phase 2	74 959.00 € 10%
					TOTAL	194 459.00 € 25%
				<u>Région Occitanie</u>	*Phase2: Equipement Bourg Centre	155 567.20 € 20%
					TOTAL	155 567.20 € 20%
<u>Phase 2</u>						
Projet	Réhabilitation	446 000.00 €		<u>Conseil départemental</u>	Phase 1	120 000.00 € 15%
	Frais d'ingénierie	50 000.00 €			Phase 2	95 600.00 € 12%
	TOTAL H.T.	496 000.00 €			TOTAL	215 600.00 € 28%
				<u>CCACV</u>		
					Fonds de Concours	
					Phase1	50 000.00 € 6%
					*Phase 2	6 642.60 € 1%
					TOTAL	56 642.60 € 7%
			<u>Autofinancement</u>	<u>Commune</u>	Phase 1	111 836.00 € 14%
					*Phase 2	43 731.20 € 6%
					TOTAL	155 567.20 € 20%
TOTAL PROJET GLOBAL		777 836.00 €	TOTAL PROJET GLOBAL			777 836.00 € 100%

6 Location d'un jardin

Monsieur le Maire présente la demande d'un administré qui souhaite exploiter la parcelle AB numéro 499 d'une surface cadastrale de 477m² appartenant à la Commune pour faire un potager.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de répondre favorablement à cette demande, en contrepartie un montant de 30€/ an sera demandé et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

7 Prolongation du bail emphytéotique au 24 Grand Rue avec Aveyron Habitat

Monsieur le maire rappelle que la Commune a signé un bail emphytéotique avec Aveyron Habitat pour l'aménagement de six logements dans l'immeuble situé Grand-Rue, bail arrivant à échéance le 30 novembre 2028.

Aveyron Habitat doit entreprendre des travaux de rénovation énergétique dans ces logements (remplacement des menuiseries extérieures, réfection du système de chauffage, de la VMC, mise en place de ballons thermodynamiques, isolation des combles) qui vont permettre de porter l'étiquette énergétique de F à C ce qui générera pour les locataires de substantielles économies d'énergie.

Pour ce faire, Aveyron Habitat doit contracter des emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui impose que le bail emphytéotique couvre la durée totale des prêts soit 27 ans.

Aussi, est-il proposé de prolonger, par voie d'avenant, le bail emphytéotique initial de 27 ans en reportant son échéance au 30 novembre 2055.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prolonger, par voie d'avenant, le bail emphytéotique initial de 27 ans en reportant son échéance au 30 novembre 2055.

8 Mise en place du droit d'occupation du domaine public

Report de la décision de vote sur le droit d'occupation de l'espace public.

Il y a une certaine attente de tous les commerçants, et pas seulement des cafés et restaurants.

Que pouvons-nous mettre en place, marge de manœuvre ?

Il s'avère que c'est un sujet sensible qui mérite toutefois la mise en place d'une réglementation avec paiement ou pas de l'occupation de l'espace public.

En 1^{er} lieu, la présence anarchique de panneaux signalétiques devant le porche n'est pas acceptable en l'état, une réglementation doit être mise en place rapidement. Toutefois, il est noté que cette présence de panneaux prouve qu'il se passe de nouveau de l'activité dans cette Grand-Rue.

Discussion également sur les problèmes rencontrés Avenue du Cardinal Verdier du fait d'un trottoir très étroit et souvent monopolisé par des tables, chaises ou autre !

Le sujet étant important et complexe, il est décidé de reporter cette délibération

QUESTIONS DIVERSES

- Composteurs : Y aura-t-il des composteurs dans Mur de Barrez ? Il en faudrait bien quelques-uns....

Monsieur le Maire propose d'en mettre peut-être 1 au niveau du jardin de Marie ?

Il nous informe qu'un sac orange va être distribué pour les déchets organiques pour les personnes n'ayant pas de composteur.

- Conteneurs : Déplacement avant la saison des conteneurs qui sont actuellement sur la place devant le Crédit Agricole et les mettre un peu plus bas Avenue de Brommat au niveau de l'escalier.

- Appel à projet : Fin de l'appel à projet sur l'habitat le 12 avril à midi. A ce jour, 3 positionnements officiels. Sur les 3, dont 2 se sont positionnés sur les terrains Géraudie et la Maison sénior et 1 seulement sur la Maison sénior.

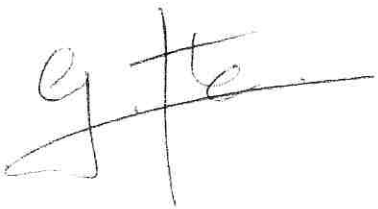
- Ancienne gendarmerie : attente de l'estimation de l'expert immobilier que nous avons rencontré le 22 mars.

- Elections européennes : dimanche 9 juin

- Bourg centre Occitanie : une délibération sera à prendre en juin 2024.

Séance close à 23 heures

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,

